

2 mai 1979

M. Claude Tobillier, Direction de la
coopération au développement et de l'aide
humanitaire du Département politique,
Berne

UNESCO: 37e Conférence internationale de l'éducation, Genève,
5 - 14 juillet 1979; composition de la délégation suisse, réception
pour les participants à la Conférence

Département politique. Proposition du 10 avril 1979 (annexe)
Département de l'intérieur. Co-rapport du 24 avril 1979 (adhésion)
Département des finances et des douanes. Co-rapport du 24 avril
1979 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La délégation suisse à la 37e session de la Conférence internationale de l'éducation, qui se tiendra à Genève du 5 au 14 juillet 1979, est composée de la manière suivante:

Chef de la délégation: M. André Chavanne, Conseiller d'Etat,
Chef du Département de l'instruction
publique du canton de Genève, Genève

Suppléant: M. le Professeur Eugen Egger, Directeur
du Centre suisse de documentation en
matière d'enseignement et d'éducation,
Secrétaire général de la Conférence des
directeurs cantonaux de l'instruction
publique, Genève

Délégués: M. l'Ambassadeur Charles Hummel, Délégué
permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO,
Président du Conseil du BIE, Paris

M. Emile Blanc, Directeur adjoint du
Centre suisse de documentation en matière
d'enseignement et d'éducation, Genève

Experts: M. Edo Poggia, Chef de la Section de
l'éducation et de la relève scientifique
de l'Office fédéral de la science et de
la recherche, Berne

M. Gerhard Keller, Chef de l'enseignement
primaire du Département de l'instruction
publique du canton de Zurich, Zurich

M. Anton Strittmatter, Directeur du
Service consultatif de la Suisse centrale
en matière scolaire, Lucerne

M. Jacques-André Tschoumy, Directeur de
l'Institut romand de recherches et de
documentation pédagogiques, Neuchâtel

- 2 -

M. Claude Bobillier, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département politique, Berne

M. Flavio Meroni, Secrétaire d'Ambassade près la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève, Genève

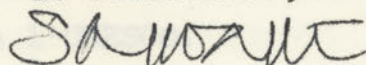
2. L'indemnité journalière des membres de la délégation non résidents à Genève est fixée à fr. 110.--. Les délégués résidant à Genève seront indemnisés pour tous les frais relatifs à la Conférence (hormis les frais d'hôtel) conformément aux articles 47 et 66 du Règlement des fonctionnaires (1) et (3). Les indemnités des délégués qui ont un rapport de service avec la Confédération sont à la charge de leur Département respectif. L'indemnité journalière et les frais de voyage des autres délégués sont à la charge de la Confédération et seront inscrits sous la rubrique no 103.201.04.
3. La Confédération participe à la moitié des frais encourus pour la réception offerte aux participants à la Conférence.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 10 pour exécution
- EDI 3 pour connaissance
- FZD 7 " "
- EVD 5 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,



- 2 -

o.734.22(37e) - FA/ap

3003 Berne, le 10 avril 1979

DistribuéeAu Conseil fédéral

UNESCO: 37e Conférence internationale de l'éducation,
Genève, 5 - 14 juillet 1979;
Composition de la délégation suisse -
Réception pour les participants à la Conférence

Organisation rattachée à l'UNESCO, le Bureau international d'éducation (BIE) dont le siège est à Genève, réunit tous les deux ans la Conférence internationale de l'éducation.

La 37e session de cette Conférence aura lieu du 5 au 14 juillet 1979 au Centre international de conférences de Genève. Comme à l'accoutumée, elle réunira des représentants des milieux de l'éducation et des gouvernements de tous les Etats membres de l'UNESCO.

Cette 37e session revêtira une importance particulière: outre le fait qu'elle se tiendra durant l'Année internationale de l'enfant, elle sera marquée par la commémoration du 50e anniversaire du BIE en tant qu'organisation intergouvernementale.

Conformément à la résolution 1/00.1 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 20e session, le thème spécial inscrit à l'ordre du jour de la Conférence sera l'"Amélioration de l'organisation et de la gestion des systèmes d'éducation afin d'accroître leur efficacité et de généraliser ainsi le droit à l'éducation". La Conférence traitera également des politiques et des principales tendances dans le domaine de l'éducation, considérées dans la double perspective de l'Année de l'enfant et des 50 ans d'activité du BIE.

- 2 -

En tant que pays hôte d'une organisation née à Genève et dont elle est l'un des trois Etats fondateurs, la Suisse a toujours manifesté un intérêt particulier pour le Bureau international d'éducation. Elle est traditionnellement membre de son organe directeur, le Conseil, dont la présidence vient d'être confiée à notre Délégué permanent auprès de l'UNESCO, M. l'Ambassadeur Charles Hummel.

Il est donc important que la Suisse soit représentée de manière adéquate à cette 37e session, comme elle le fut lors des précédentes Conférences, et que la possibilité soit ainsi offerte aux représentants des milieux intéressés de notre pays de se familiariser avec les développements intervenus sur le plan international dans les domaines de leur compétence respective.

M. André Chavanne, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'instruction publique (DIP) du Canton de Genève, a bien voulu accepter d'assumer à nouveau la fonction de Chef de la délégation.

D'entente avec le Département fédéral de l'intérieur, nous vous proposons comme délégués M. le Professeur E. Egger, Directeur du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC) et Secrétaire général de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP); M. l'Ambassadeur Charles Hummel, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO, ainsi que M. Emile Blanc, Directeur adjoint du CESDOC.

Nous vous proposons également d'inclure dans la délégation, en qualité d'experts, M. Edo Poglià, Chef de la Section de l'éducation et de la relève scientifique de l'Office de la science et de la recherche; M. Gerhard Keller, Chef de l'enseignement primaire du DIP du Canton de Zurich; M. Anton Strittmatter, Directeur du Service consultatif de la Suisse centrale en matière scolaire; M. Jacques-André Tschoumy, Directeur de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogique; M. Claude Bobillier, expert de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire pour l'éducation dans les pays du tiers monde. En outre, M. Flavio Meroni de notre Mission permanente auprès des organisations internationales devrait être présent pour traiter des questions politiques éventuelles.

- 3 -

Etant donné la durée de la Conférence, les délégués se répartiront les tâches selon les domaines de leur compétence et alterneront leur présence conformément aux différents points de l'ordre du jour.

La Suisse, en tant que pays hôte, donne traditionnellement une réception pour les quelque 600 participants à la Conférence. Cette réception aura lieu le 7 juillet 1979 à l'issue de la cérémonie de commémoration du 50e anniversaire du BIE, à laquelle participera le Directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow, dont on attend une importante intervention sur l'état actuel de l'éducation dans le monde. Les autorités fédérales seront représentées à cette occasion par Monsieur le Conseiller fédéral Georges-André Chevallaz.

Cette réception, qui aura donc cette année une signification particulière, sera offerte conjointement par la Confédération, le Canton et la Ville de Genève, conformément à l'usage établi. Les frais, dont le montant est estimé à 14'000 francs environ, seront répartis selon la formule tripartite consacrée (Confédération 50 %, Canton et Ville de Genève 25 % respectivement). Les autorités genevoises ont d'ores et déjà confirmé la prise en charge de la part des frais qui leur revient. Nous proposons dès lors que la Confédération mette de même les moyens nécessaires à disposition.

Vu ce qui précède, le Département politique, d'entente avec le Département de l'intérieur, a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. La délégation suisse à la 37e session de la Conférence internationale de l'éducation, qui se tiendra à Genève du 5 au 14 juillet 1979, est composée de la manière suivante:

Chef de la délégation:

M. André Chavanne, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'instruction publique du Canton de Genève; Genève

Suppléant:

M. le Professeur Eugen Egger, Directeur du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation, Secrétaire général de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique; Genève

Délégués:

M. l'Ambassadeur Charles Hummel, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO, Président du Conseil du BIE; Paris

M. Emile Blanc, Directeur du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation; Genève

Experts:

M. Edo Poggia, Chef de la Section de l'éducation et de la relève scientifique de l'Office fédéral de la science et de la recherche; Berne

M. Gerhard Keller, Chef de l'enseignement primaire du Département de l'instruction publique du Canton de Zurich; Zurich

M. Anton Strittmatter, Directeur du Service consultatif de la Suisse centrale en matière scolaire; Lucerne

M. Jacques-André Tschoumy, Directeur de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques; Neuchâtel

M. Claude Bobillier, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département politique; Berne

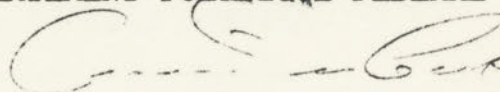
M. Flavio Meroni, Secrétaire d'Ambassade près la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève; Genève

2. L'indemnité journalière des membres de la délégation non résidents à Genève est fixée à fr. 110.-. Les délégués résidant à Genève seront indemnisés pour tous les frais relatifs à la Conférence (hormis les frais d'hôtel) conformément aux articles 47 et 66 du Règlement des fonctionnaires (1) et (3). Les indemnités des délégués qui ont un rapport de service avec la Confédération sont à la charge de leur Département respectif. L'indemnité journalière et les frais de voyage des autres délégués sont à la charge de la Confédération et seront inscrits sous la rubrique no 103.201.04.

- 3 La Confédération participe à la moitié des frais encourus pour la réception offerte aux participants à la Conférence.

2 mai 1979

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Pierre Aubert

Proposition de la contribution annuelle au financement des affaires de droit international de La Haye de fr. 20'000.-- pour 1979 et 1980

Département politique et département de justice et police. Proposition commune du 7 avril 1979 (annexe)

Département des finances et des douanes. Co-rapport du 21 avril 1979 (annexe)

Département politique et département de justice et police. Rapport complémentaire du 3 avril 1979 (annexe)

Département des finances et des douanes. Co-rapport complémentaire du 2 mai 1979 (annexe)

Proposition commune du département politique et du département de justice et police et compte tenu de la procédure de co-rapport, après délibération et avec l'accord du chef du département des finances et des douanes, le Conseil fédéral

d é c i d e :

subside annuel régulier de fr. 20'000.-- à l'Académie de droit international de La Haye est porté à fr. 30'000.-- pour les années

Extrait du procès-verbal :

Département politique fédéral

10 exemplaires, pour exécution

Département fédéral de l'intérieur

2 exemplaires, pour information

Département fédéral de l'économie publique

2 exemplaires, pour information

Département fédéral des finances et des douanes

9 exemplaires, pour information

Délégation des finances

2 exemplaires, pour information

Contrôle des finances

2 exemplaires, pour information

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

